

Cette commune a été supprimée et réunie à celle de *Neuilly-sous-Clermont* dans l'année 1825.

A la même époque, la commune d'*Hondainville* fut réunie à celle de *Saint-Félix*; mais elle a obtenu, en 1832, son rétablissement comme municipalité distincte.

Le canton de *Mouy*, dans son état actuel, est composé de onze communes.

ANGY, Angi, (Angiacum, Angum), entre *Hondainville* à l'ouest, *Thury* au nord, *Ansacq* à l'est, *Mouy* au midi.

Petite commune placée sur la pente septentrionale de la vallée du *Thérain*, et dont le territoire, coupé de quelques vallons, a sa principale étendue dans la direction du nord au sud.

Le *Thérain* sépare au midi cette commune de celle de *Mouy*.

Le chef-lieu est placé dans la vallée; il est formé d'une large rue principale qui est la continuation du chemin dit de *Beauvais à Bury*, d'une rue traversée par la route de *Clermont à Mouy*, et de quelques autres moins importantes. Le village est assez bien bâti; on y voit plusieurs constructions en encorbellement qui comptent au moins trois siècles d'existence.

Angy est un des lieux les plus anciens du Beauvaisis; il dépendait du grand baillage de *Vermandois* à l'époque où il n'y avait encore que quatre baillages dans le royaume; le domaine formait un comté particulier de la maison de *Vermandois* qui passa vers 974 dans la maison d'*Anjou* par le mariage d'*Adélaïde*, fille de *Robert de Vermandois*, comte de *Troyes*, avec *Geoffroy I* dit *Grisegonelle*, comte d'*Anjou*, senéchal de France. Les états d'*Anjou* ayant été adjugés en 1202 par la cour des pairs à *Philippe-Auguste*, à cause des crimes de *Jean-sans-Terre*, *Angy* fut réuni au domaine royal; et perdit alors son titre de comté.

La circonscription territoriale du comté d'*Angy* formait dans le baillage de *Vermandois*, une prévôté particulière qui dépendit plus tard du baillage de *Senlis*. L'étendue de ce baillage et de la châtellenie de *Senlis*, fit conserver la prévôté d'*Angy*, qui avait juridiction sur plus de cent villages (1). Quoique son siège

(1) Cette juridiction s'étendait en effet sur tous les lieux dont les noms suivent :

Canton d'*Auneuil* : *Auneuil*, *Berneuil*, *Boyaual*, *Frocourt*, *La Houssoye*, *La Neuville-Garnier*, *Léquipée*, *Rainvillers*, *St-Léger*, *St-Germain-la-Poterie* en partie, *Troassures*, *Villotran*, *Villers-Saint-Barthelemy*.

Canton de *Beauvais* : *Allonne*, *Beauvais*, *Bracheux*, *Goincourt*, *Herculez*, *Le Ploüy-Louvet*, *Marissel*, *Pierrefite* en partie, *Saint-Jean*,

sont dans *Angy* même, le prévôt avait séance à *Beauvais*, sans toutefois pouvoir prendre la qualité de prévôt de la ville : cet officier n'avait action que sur le peuple, les cas imputés aux gens d'église, nobles et communautés, étant réservés au prévôt forain de *Senlis*. Une partie de la circonscription fut comprise dans l'étendue du baillage de *Beauvais* à la création de cette juridiction.

Le nombre des charges dépendant de la prévôté d'*Angy* était considérable. Il y avait à la fin du seizième siècle un lieutenant de robe courte résidant à *Beauvais*, cinq archers dans la même ville, un lieutenant à *Angy*, un procureur du roi, deux greffiers, un clerc de greffe, un adjoint, huit notaires à *Beauvais*, un notaire garde-du-scel à *Angy*, un notaire garde-note, un receveur à *Beauvais*, un maire et son greffier à *Angy*, un greffier des consuls à *Beauvais*, deux notaires à *Mouy*, deux à *Angy*, deux à *Mouchy-le-Châtel*, un fermier des exploits et amendes, un contrôleur des titres, un receveur des épices, quinze procureurs, un second président et un lieutenant à *Beauvais*, un receveur du scel : le nombre de ces employés fut diminué successivement.

La prévôté se trouva réduite à l'état de justice subalterne locale, par l'arrêt du 7 novembre 1749, qui ordonna que les affaires dont

Saint-Just en partie, *Saint-Martin-le-Nœud*, *Saint-Quentin*, *Savignies*.

Canton du *Coudray-Saint-Germer* : *Cuigy*, *Espaubourg*, *Héricourt* en partie, *Mariveaux*, *Le Trou-Jumel*.

Canton de *Grandvilliers* : *Grandvilliers*.

Canton de *Marseille* : *Achy*, *Blicourt*, *Bury*, *Lihus*, *Saint-Omer* en partie.

Canton de *Méru* : *Corbeilcerf*, *Lardières*.

Canton de *Nivillers* : *Bresles*, *Fay-Saint-Quentin* en partie, *Fouquerolles*, *Guehenguies*, *Haudivillers*, *Lafraye*, *Laversines*, *Le Moulin-de-la-Saulx*, *Nivillers*, *Rochy*, *Sauqueuse*, *Therdonne*, *Tillé*, *Troissereux*, *Velennes*.

Canton de *Noailles* : *Abbecourt*, *Berthecourt*, *Cauvigny*, *Hermes*, *Hodenc-Lévêque*, *Laboissière*, *La Chapelle-Saint-Pierre*, *La Neuville-d'Aumont*, *Le Coudray-Belleueule*, *Le Déluge*, *Monchy-le-Châtel*, *Montreuil*, *Mortefontaine*, *Noailles*, *Ponchon*, *Saint-Sulpice*, *Ste.-Geneviève* en partie, *Silly*, *Warlois*, *Villers-Saint-Sépulcre*.

Canton de *Songeons* : *Balleux*, *Becauvent*, *Boutavent*, *Escames*, *Glatigny*, *Grémévillers*, *Hannaches*, *Hanvoile*, *Lhéraule*, *Martincourt*, *Morvillers*, *Senantes*, *Songeons*, *Thérines*, *Ville-en-Bray*.

Canton de *Clermont* : *Litz* en partie, *Reuil-sur-Aire* en partie, *Rue-Saint-Pierre* en partie.

Canton de *Crevecoeur* : *Auchy-la-Montagne*.

Canton de *Maignelay* : *Montgerain*.

Canton de *Mouy* : *Angy*, *Ansacq*, *Bury*, *Cambronne*, *Filerval*, *Heilles*, *Hondainville*, *Mouy*, *Rousseloy*, *Saint-Félix*.

Canton de *Saint-Just* : *Essuile*, *Rotibéquet*, *Saint-Just*.

elle connaissait, seraient portées en première instance devant le baillage.

La moitié de la seigneurie d'*Angy* appartenait depuis 1207 aux chanoines de Saint-Frambourg de Senlis, auxquels Arnoul, meunier, donna en cette année un moulin à eau fort considérable; les chanoines acquirent plus tard l'autre moitié de la seigneurie qui était au roi; le maire réputé juge royal, perdit alors cette qualité.

Le moulin n'existe plus, à moins que ce ne soit, comme il est probable, un de ceux qui dépendent maintenant de *Mouy*.

Ce chapitre obtint le 24 janvier 1299, du roi Philippe-le-Bel, une ordonnance pour chasser les juifs de l'étendue de la seigneurie.

Philippe-Auguste étant à Pontoise en 1186, conféra aux habitants d'*Angy* une charte de commune, dont l'une des principales clauses était le privilège de n'être contraints au service de guerre, que lorsque l'armée serait assez rapprochée pour qu'ils pussent rentrer le même jour dans leurs maisons. Philippe-le-Bel, par lettres-patentes données à Paris en 1312, renouvela les privilèges de ce lieu; ils furent encore confirmés par le roi Jean en mai 1353, à Paris, par Charles V en juillet 1364, et par Charles VII étant à Tours en avril 1458. Dans toutes ces lettres, *Angy* est toujours qualifié du nom de ville. (Recueil des ordonn., tom. 4, pag. 129; tom. 12, p. 407; tom. 14, pag. 466.)

On croit que les templiers eurent un établissement à *Angy*.

Ce lieu souffrit beaucoup pendant la ligue qui fut très-active dans tout le Beauvaisis; le 25 août 1591, les ligueurs de Beauvais brûlèrent plusieurs maisons et enlevèrent tout le bétail de la commune, nonobstant les efforts du seigneur de *Mouy* qui avait embrassé la cause protestante.

Malgré l'importance d'*Angy* pendant le moyen âge, son église ne fut jamais qu'un vicariat de la paroisse de *Bury*, et ce n'était même qu'une simple chapelle au quinzième siècle. L'évêque diocésain nommait à ce vicariat; les dixmes appartenaient au prieur de St.-Jean-des-Viviers.

Réunie en 1802 à la cure de *Mouy*, la commune d'*Angy* a été érigée en succursale le 16 février 1827.

On croit que l'église qui est placée sous l'invocation de Saint-Nicolas, a été fondée par Adélaïde de Guyenne, femme de Hugues-Capet. Elle présente en effet les ornemens de l'architecture du dixième siècle. Sa forme est celle d'une croix. L'abside est polygonale, à croisées en plein cintre, simples, entourées d'un cordon à dents de scie. L'un des transepts est pareil en tout à l'abside; l'autre, celui du midi, a été retouché. Le clocher est central, carré, à

contreforts appliqués; chaque face est percée de deux fenêtres divisées par une colonnette; la pointe de l'ogive se fait remarquer au milieu de l'arcade presque arrondie de ces fenêtres; un cordon de l'espèce d'ornement qu'on appelle coups de hache, les entoure. Au-dessus, règne une corniche supportée par des corbeaux à figures grimaçantes et des contre-corbeaux. Il n'y a point de flèche.

La nef, plus basse que le chœur, est éclairée d'un côté par trois petites fenêtres étroites, simples, élevées; l'autre côté est moderne, ainsi que le portail: cette nef n'a qu'un plancher.

À l'intérieur, le chœur est formé de larges arcades de la transition, appuyant sur de hautes colonnes romanes.

Tout l'édifice est revêtu de dalles.

Une chapelle dédiée à saint Clair était autrefois le but d'un pèlerinage qui avait lieu le dix-sept juillet pour demander au saint la guérison des ophtalmies; on avait soin de se laver les yeux à la fontaine qui est encore proche de l'église.

Une autre chapelle sous le nom de Notre-Dame, placée au nord du village sur le chemin de *Thury*, dépendait de l'hospice de Clermont: c'était celle de la maladrerie d'*Angy* qui fut réunie à l'hôpital-général de Clermont par lettres-patentes de février 1696. Le clergé de *Mouy* y venait en procession le huit septembre, le quinze août, les troisièmes fêtes de Pâques et de Pentecôte. Il y avait un pèlerinage suivi d'une fête le jour du mardi-gras. Cette chapelle, au-dessous de laquelle était une crypte, a été démolie depuis quelques années.

Moineau, *Moyneau* ou *Moigneau*, est un hameau de quarante feux au midi et très-près du chef-lieu.

Egypte, autre hameau qui compte une centaine d'habitans, est sur la limite méridionale, tenant sans discontinuité à la ville de *Mouy*.

Le village de *Mérard*, dépendant aujourd'hui de *Bury*, faisait partie, dans des tems reculés, de la commune d'*Angy*.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise, traverse le territoire et le chef-lieu.

La mairie qui sert aussi de maison d'école, est un ancien bâtiment de la prévôté d'*Angy*; la rue dont elle dépend, porte encore le nom de rue de l'Audience.

La commune possède une certaine quantité de terrains à l'état de pâture ou de friche.

Le cimetière qui entourait l'église a été transféré depuis trois ans au-dehors du village.

Angy a un bureau de bienfaisance.

Une partie de la population travaille dans les fabriques de *Mouy*. Il y a à *Angy* même une fabrique de bonneterie, deux filatures, quelques métiers à draps.

Contenance : Terres labourables, 229 h. 07,25. — Jardins potagers, 17 h. 45,80. — Bois taillis, 21 h. 05. — Vergers, pépinières, 0 h. 44,65. — Oseraies et aunaies, 0 h. 74,20. — Friches, 9 h. 59,15. — Pâtures, 25 h. 02,60. — Prés, 35 h. 28,75. — Eaux, 0 h. 43,55. — Routes, places et chemins, 9 h. 69. — Propriétés bâties, 4 h. 90,95. — Total, 351 hect. 70,90.

Distance de *Mouy*, 1 kil. — De Clermont, 9 kil. — De Beauvais, 2 myr. 4 kil. — Marchés, *Mouy*, Clermont, Liancourt. — Bureau de poste, *Mouy*. — Population, 673. — Nombre de maisons, 199. — Revenus communaux, 432 fr. 46 c.

ANSACQ, *Ansac* (*Ansacum*, *Ansaccum*), entre *Thury*, *Angy* à l'ouest, *Bury* au midi, *Cambronne*, *Neuilly* à l'est, le canton de Clermont au nord.

Cette commune, dont le territoire de forme ovulaire s'étend dans la plaine au nord de la rivière de Thérain, est traversée par un vallon ramifié courant du nord au midi; le chef-lieu, placé au fond du vallon, est formé d'une longue rue dite de Clermont ou d'En-haut, sur le talus oriental, et de quelques maisons éparses autour du ruisseau qui descend vers le Thérain; ce village entièrement dominé à l'est, au nord et à l'ouest, ne peut être aperçu d'aucune partie du plateau qui l'environne.

L'origine d'*Ansacq* remonte très-haut dans le moyen âge; il fut détruit au neuvième siècle par les Normands en même tems que *Bury*.

La seigneurie appartenait, dans le quinzième siècle, à Pierre Popillon, chevalier de Bourbonnois, secrétaire du duc de Bourbon, puis du roi François I^{er}. Ce prince lui donna par lettres du mois d'août 1520, le droit d'établir deux foires dans son domaine, l'une le vingt-quatre septembre et la seconde le jour de la conversion de saint Paul. Lorsqu'on eut dessein d'arrêter le connétable Charles de Bourbon, on se saisit de Pierre Popillon son ancien secrétaire qui fut interrogé à Blois par le chancelier et enfermé à la Bastille, où il mourut en 1524. La famille reçut permission de faire inhumer son corps à *Ansacq*.

La terre dépendait en partie de la baronnie de Monchy-le-Châtel, et le reste du comté de Clermont. Elle passa, dans le seizième siècle, des Popillon à Antoine Guyot, président en la chambre des comptes.

La cure d'*Ansacq*, sous le vocable de saint Lucien, était à la nomination du chapitre de la cathédrale de Beauvais depuis avril jusqu'à novembre, et à celle des chanoines de Saint-Barthélemy pendant les quatre autres mois de l'année. Elle avait été donnée, en 1057, à la collégiale de Saint-Barthélemy par Hilon, châtelain de Beauvais, son fondateur. Elle a maintenant le titre de succursale.

L'église a la forme d'une croix; la nef est élevée, obscure, sans ornemens, éclairée par trois petites croisées étroites, arrondies, c'est la partie la plus ancienne; on y a ajouté une travée vers le seizième siècle. Le chœur, plus haut que la nef, est de l'époque de la transition; ses larges arcades sont légèrement anguleuses; les fenêtres sont longues, étroites, arrondies, entourées d'un cordon; celle du maître-autel est une ogive tertiaire. Les voûtes sont ornées de triples boudins croisés portant sur des colonnes fasciculées à long fût. Une colonne isolée règne dans les angles rentrants des transepts. On voit quelques restes de vitraux. La nef est garnie de dalles.

Le portail est aussi de l'époque de la transition; il a trois voussures dont deux, cannelées, sont chargées d'ornemens, et dont l'extérieure est formée de zig-zags; un cordon de têtes de clous entoure l'ensemble; les arcades retombent sur des colonnettes à chapiteaux sculptés en figures monstrueuses; la colonnette extérieure de chaque côté est dessinée en zig-zag. Le clocher est central, recouvert en charpente. Quoique cette église soit élevée de vingt marches, elle est rendue humide par son obscurité et par l'exhaussement du sol du cimetière.

Le château d'*Ansacq* forme un écart au midi dans la vallée; il est garni de tourelles et entouré de fossés.

Les fortifications, autrefois considérables, furent détruites du tems de la ligue.

On assure que le cardinal Mazarin se retira au château d'*Ansacq* pendant sa disgrâce de 1651.

La ferme du *Plessier-Billebaut* est un autre écart à la limite nord, sur la lisière de la forêt de Hez.

La seigneurie du *Plessier-Billebaut* appartenait, dans le quatorzième siècle, à la maison de Trie. Renaud II de Trie, maréchal de France, la possédait en 1313. Son neveu, Jean de Trie, surnommé Billebaut, fut la tige de la branche des seigneurs du Plessier qui s'éteignit en 1410.

On appelle le *Val* une agglomération de cinq maisons sur le côté occidental de la vallée au nord d'*Ansacq*.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise